



COMMUNIQUE DE PRESSE DU SNICS FSU -

Le 9 avril 2019

### **LA COLERE DES INFIRMIER.E.S et LA LOI BLANQUER**

**Parce que la réussite scolaire des élèves et étudiant.es a toujours été sa priorité, le SNICS FSU se mobilise pour que la promotion de la santé à l'école ne soit pas sacrifiée !**

Alors que plusieurs articles sur la santé à l'École vont être examinés par le Sénat dans le cadre du projet de loi « pour une école de la confiance », alors que d'importantes avancées de la politique éducative et de santé à l'école issues de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République sont menacées, le SNICS-FSU tient à rappeler les orientations qu'il défend.

Le SNICS-FSU, syndicat majoritaire des infirmier.es de l'Education nationale, alerte sur les modifications graves de conséquences apportées par la loi BLANQUER. Il demande l'application des textes de 2015 et le maintien d'une politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves, sous la gouvernance et la responsabilité pleine et entière du Ministre de l'Education nationale.

La santé étant un des déterminants d'une possible réussite scolaire des élèves, le SNICS FSU exige le maintien des infirmier.es au sein de l'équipe éducative et pédagogique sous la hiérarchie du chef d'établissement, au plus près des besoins des élèves.

Il refuse la constitution d'une équipe pluriprofessionnelle avec une organisation fonctionnelle intégrant les infirmier.es, psychologues, assistant.es de service social et les médecins car cette structuration ne correspond ni aux besoins des élèves ni à ceux de l'École. Plusieurs corps professionnels à l'Education nationale s'indignent de l'ajout d'articles n'ayant fait l'objet d'aucune discussion car ils seraient délétères pour les élèves et leur réussite scolaire.

Le SNICS-FSU rappelle que les infirmier.es de l'Education nationale sont les conseiller.es en santé des équipes éducatives et pédagogiques, des chefs d'établissement, des directeurs d'école des IA-DASEN, des recteurs et de la DGESCO.

Face à la vision réductrice et corporatiste de la santé à l'école du projet de loi « BLANQUER », sans dialogue social, ni même de débat à l'Assemblée nationale, il est essentiel que notre Ministre prenne enfin en compte l'expertise et la compétence des 8000 infirmier.es dans l'intérêt de tous les élèves.

Les infirmier.es de l'Education nationale et le SNICS exigent la suppression des articles 2 ter, 16 bis et 16 ter du projet de loi « pour une école de la confiance » car ils transforment en profondeur le concept de santé à l'école et l'exercice infirmier à l'éducation nationale.

**Les personnels infirmiers de l'Education nationale se mobiliseront à PARIS le 7 mai pour la promotion de la santé à l'école au service des élèves et de leur réussite.**

Saphia Guereshi, secrétaire générale du SNICS FSU.

**SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER.E.S CONSEILLER.E.S DE SANTE**

46 avenue d'Ivry 75013 PARIS - 01 42 22 44 52 - snics@wanadoo.fr